

Arrêté du 29 mars 2002 portant nomination au comité technique paritaire central du Parc national des Pyrénées

NOR : ATEN0210130A

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 9 avril 1984 portant création de comités techniques paritaires centraux dans les Parcs nationaux ;
Vu l'arrêté du 29 janvier 2002 relatif à la représentation du personnel au comité technique paritaire central du Parc national des Pyrénées ;
Vu les propositions des organisations syndicales,
Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité technique paritaire central du Parc national des Pyrénées :

Représentants de l'administration

Membres titulaires

M. Kbaier (Rouchdy), directeur, président,
M. Chrétien (Michel), chef du service administratif et financier,
M. Tribot-Laspierre (Dominique), chef du service communication,
M. Gerbet (Charles), chef de secteur Ossau.

Membres suppléants

M. de Bertrand de Crozefon (Jean), secrétaire général,
Mme Alba (Sylvie), secrétaire administratif,
Mme Hervieu (Marie), chargée de mission développement,
M. Cauhapé Coudure (Michel), chef de secteur Aspe.

Représentants du personnel

Au titre du syndicat SNE/CFDT

Membres titulaires

M. Empain (Marc),
Mme Buissan (Christine),
Mme Laberdesque (Anne-Marie).

Membres suppléants

M. Farand (Etienne),
M. Arthur (Christian),
M. Cedet (Jean).

Au titre du syndicat UNSA-Environnement

Membre titulaire

Mme Mora (Anne-Marie).

Membre suppléante

Mme Pontic (Bernadette).

Article 2

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3

La directrice de la nature et des paysages est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 29 mars 2002.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice de la nature et des
paysages,*

Christianne Barret